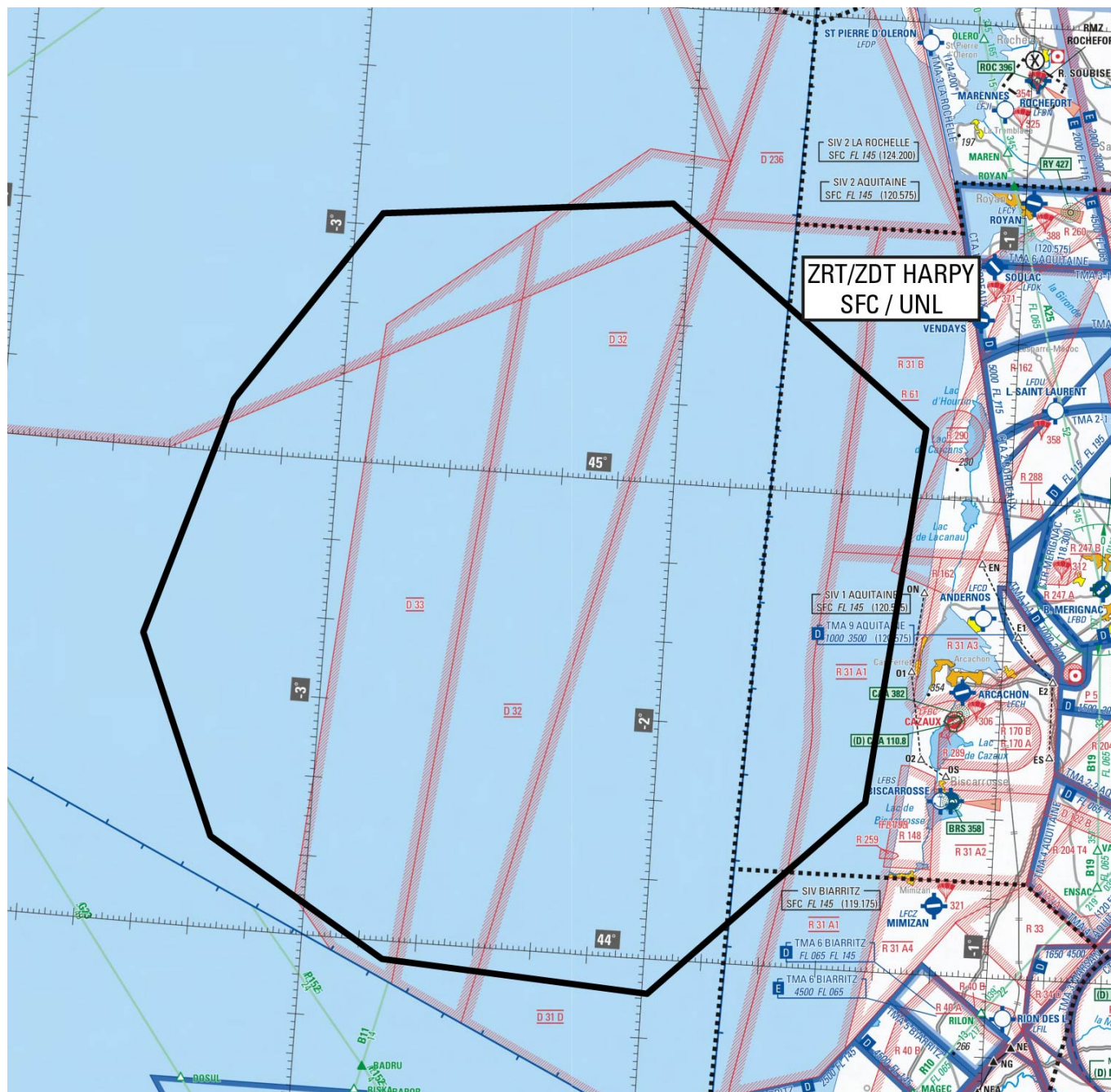
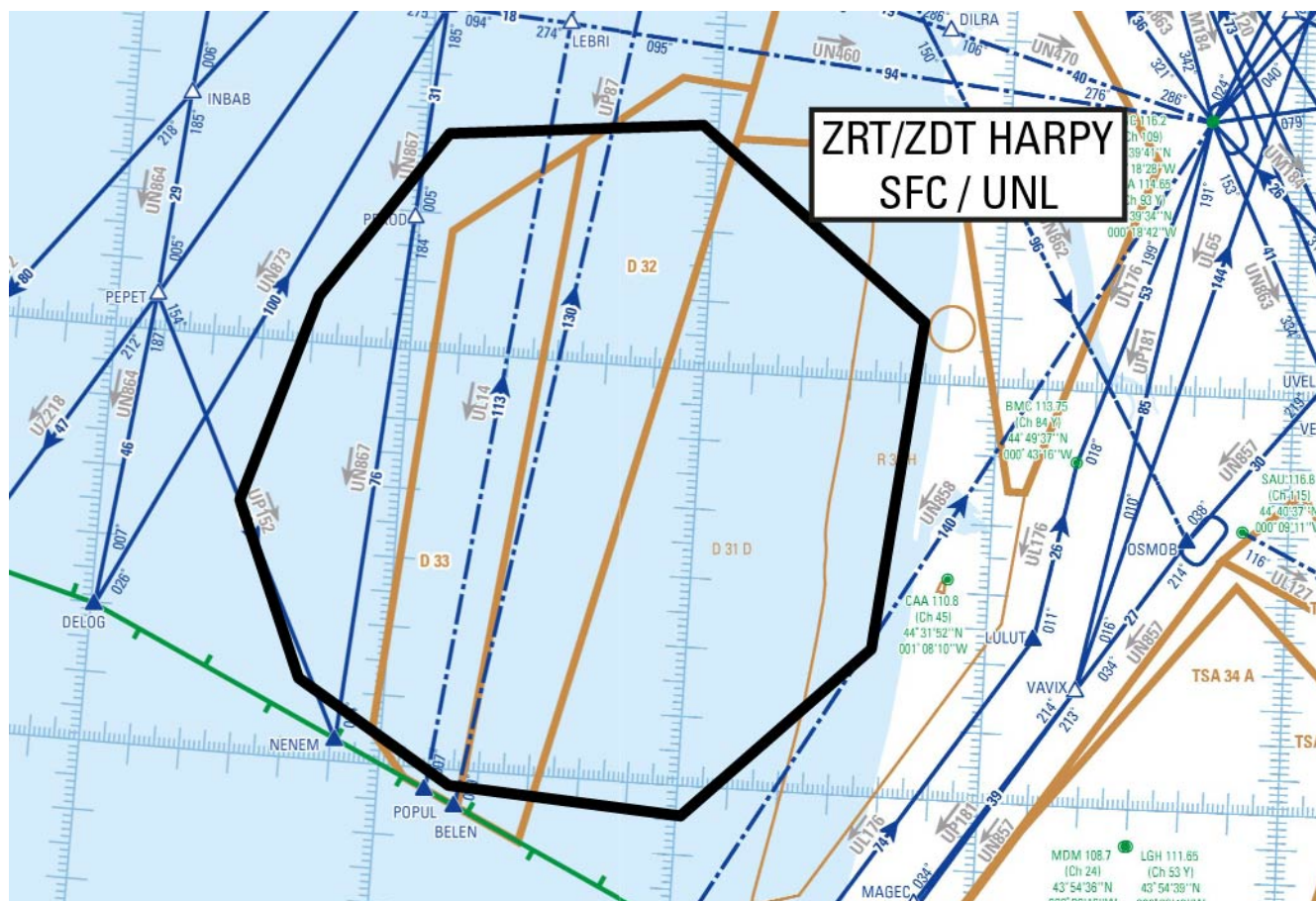


Objet	: Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) et d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) pour l'opération "HARPIE FEROCÉ"
Validité	: Du 31 mai au 3 juin 2021

Lieu : UIR : France - FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2021



Extrait carte de croisière ENR 6.2 édition 2/2021

ACTIVITÉ

Tir de missile en Atlantique

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**ZRT/ZDT HARPY activable par NOTAM avec préavis de 48 heures :**

31 mai : 1100-1500

Reports possibles les 1, 2 et 3 juin : 1100-1500

INFORMATION DES USAGERS

ACC/UAC BREST :	Fréquences de contrôle
ACC/UAC BORDEAUX :	Fréquences de contrôle
Aquitaine Info :	120.575 MHz
Cazaux App :	119.600 MHz
CCMAR ATL ARMOR :	124.725 MHz
MARINA (CDC de Mont de Marsan) :	143.550 MHz / 317.500 MHz.

ORGANISME GESTIONNAIRE

MARINA (CDC de Mont de Marsan) ou CDC de remplacement

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*),
 Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAM/CAG :

Partie ZRT

Contournement obligatoire sauf pour les :

- aéronefs participant à l'exercice,
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions.

Partie ZDT

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter d'y pénétrer.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT /ZDT par les organismes gestionnaires.

CAG : dans les parties des ZRT/ZDT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés prévus.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT/ZDT HARPY

Limites latérales

45°06'43.00" N,003°19'15.00" W
 45°31'31.20" N,002°55'11.80" W
 45°35'16.00" N,002°03'22.60" W
 45°08'42.80" N,001°15'48.30" W
 44°21'16.10" N,001°22'58.80" W
 43°55'37.00" N,001°59'08.30" W
 43°57'43.60" N,002°45'41.50" W
 44°11'32.00" N,003°17'15.40" W
 44°36'28.40" N,003°31'55.80" W
 45°06'43.00" N,003°19'15.00" W

Limites verticales

SFC / UNL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- Les zones LF-D 31 D, LF-D 32 et LF-D 33 ne seront pas activées pendant l'activation de la ZRT/ZDT HARPY.
- Routes ATS supérieures inutilisables pendant l'activité de la ZRT/ZDT HARPY : UL14, UN858, UN867, UP87 et UP152.
- Restrictions durant le créneau d'activation de la ZRT/ZDT HARPY :
 - Plafonnement utilisation de la zone TSA 34 au FL255
 - Plafonnement utilisation des zones LF-D 16-B et LF-D 16-D au FL305.

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'opération:

DGA Essais de Missiles (BISCARROSSE)

Tél : +33 (0)5 58 82 22 40 ou +33 (0)5 58 82 22 91

Courriel : dga-em-biscarrosse.sauvegarde-air.fct@intradef.gouv.fr

RSFTA : LFWCZXYE

Pendant l'opération:

DGA Essais de Missiles - Sauvegarde Air.

Tél. : +33 (0)5 58 82 22 56 ou +33 (0)5 58 82 23 08.